

DECISION DG n° 2017- 190 du **11 AVR. 2017**

portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « dispositif de stérilisation définitive - Essure » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

VU la décision DG n° 2017-168 du **11 AVR. 2017** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « dispositif de stérilisation définitive - Essure » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « dispositif de stérilisation définitive – Essure » pour une durée de 3 mois à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BOUQUET (Sylvain)
Monsieur COHEN (Pascal)
Madame GAGNEUR (Odile)
Monsieur LUCOT (Jean-Philippe)
Monsieur POUPON (Joël)
Monsieur TOURNAIRE (Michel)
Monsieur RABILLOUD (Thierry)

Madame LERT (France) est nommée présidente du Comité.

Article 2 : Le Directeur scientifique et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **11 AVR. 2017**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général